



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour l'école des Arts de Haute-Saintonge :

- une convention de partenariat culturel avec ;

L'association *LES OREILLES DECOLLEES*, conclue à compter de la date de signature de la dite convention et ce jusqu'au 5 juillet 2025. Le tarif horaire défini dans cette convention est de 47€ pour 4 cours et 42€ pour projet hors cours.

Fait à Jonzac,
Le

23 SEP. 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex